

Préambule :

Le SNOSAN fonde ses analyses principalement sur les bases de données des CROSS ainsi que des données SNSM, SDIS, CRS et SAMU qui viennent enrichir ces informations (lorsque les CROSS ne sont pas avisés).

Elles sont principalement scindées entre les opérations portant sur les activités plaisance d'une part et sur les loisirs nautiques d'autre part.

La plaisance comprend les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes.

Les loisirs nautiques comprennent toutes les activités à partir de flotteurs non intégrés dans la plaisance (voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteur (baignade, plongée, isolement par la marée, etc.)

Comme pour l'année passée, le SNOSAN porte en outre une attention particulière sur le risque noyade à la demande du Ministère des sports et en partenariat avec Santé Publique France.

Les observations portent sur la période estivale qui s'étale du 1er mai au 30 septembre.

Les statistiques élaborées ne peuvent traduire l'accidentologie totale survenue dans la mesure où certaines opérations, le plus souvent bénignes, ne font pas l'objet d'un compte-rendu ou que certaines opérations ne sont pas identifiables dans les bases de données comme étant associées à la plaisance ou aux loisirs nautiques.

Sous ces réserves, les données recueillies par le SNOSAN, à partir des remontées d'informations effectuées principalement par les CROSS, demeurent une précieuse source pour l'établissement et la hiérarchisation des événements de mer et de leur gravité.

SOMMAIRE

- 03 I - Généralités - Plaisance et Loisirs nautiques
- 06 II - Activités plaisance à voile et à moteur
- 09 III – Loisirs nautiques avec et sans flotteurs
- 22 IV – Les noyades suivies de décès en mer et eaux intérieures

Glossaire

ADD : Accident de décompression

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CROSS : Centre régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

EPIRB : Emergency position indicating radio beacon

FIN : Fédération des Industries Nautiques

MAS : Maritime Assistance

SAR : Search and rescue

SAMU : Service d'aide médicale urgente

SNSM : Société nationale de sauvetage en mer

SNOSAN : Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SEAMIS : Safety at sea management information system

SITREP : Situation report (compte-rendu d'opération)

SPOC : SAR point of contact

Remarque importante :

Depuis 2019, s'agissant des données issues des CROSS, le SNOSAN fondait ses analyses sur une base de données (SECMAR) qui a été abandonnée depuis le 1er janvier 2021 pour la métropole au profit d'un nouvel outil (SEAMIS).

Les CROSS ultra-marins rejoignent progressivement le nouveau système. Seuls les MRCC de Nouvelle Calédonie et de Polynésie continuent cette année de nourrir la précédente base.

En conséquence, pour la saison estivale 2024, le SNOSAN a basé les chiffres sur l'outil SEAMIS pour l'ensemble des CROSS à l'exception des 2 MRCC présents dans le Pacifique. Ce changement de dispositif ne permet pas pour l'heure d'établir aisément d'évolution sur plusieurs exercices et sur l'ensemble des centres. Seules les évolutions particulièrement marquantes observées d'une année sur l'autre pourront faire l'objet d'une mention dans le présent bilan.

I – GENERALITES PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES :

1. Une situation météorologique contrastée

Bilan météorologique :

L'été 2024 s'est caractérisé, après un début plutôt frais, par de violents orages et une fin d'été très chaude.

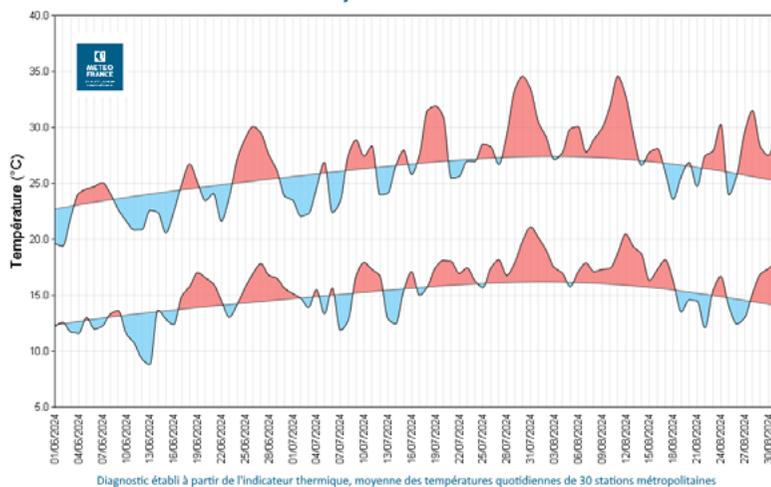
Deux vagues de chaleur se sont succédées, du 29 juillet au 2 août puis du 6 au 13 août (sauf sur le Nord-Ouest du pays où le flux océanique a été bien présent).

L'été 2024 se classe ainsi au 8ème rang des étés les plus chauds depuis 1900.

Le mois de septembre a été particulièrement arrosé et maussade avec 10 à 18 jours de pluies sur une grande partie de l'hexagone.

Le bilan Outremer sera disponible lors de l'analyse de l'année complète.

Evolution des températures minimales et maximales quotidiennes en France par rapport à la normale quotidienne du 1er juin au 31 août 2024



Si le littoral hexagonal a été épargné cette saison par les phénomènes extrêmes, ce ne fut pas le cas en Méditerranée Espagnole et Italienne.

Le 15 août la tempête Dana a balayé l'archipel des Baléares causant sur le littoral des dégâts importants.



Photo: Pantaenius

Le 19 août à 700 mètres du port de Porticello en Sicile, un voilier de 56 mètres a été envoyé par le fond par une trombe d'eau. 7 personnes ont trouvé la mort dans cette tragédie.



Photo : Guiseppe Castellano/marine Traffic

2. Nombre global d'opérations de secours et d'assistance.

Ce document relate de l'accidentologie directement liée à la pratique. Ainsi, le SNOSAN décorrèle les opérations de secours aux plongeurs des supports «plaisance à moteurs». Les opérations concernant des annexes sont pour leur part intégrées à l'activité plaisance.

Nombre d'opérations par Cross en Métropole :

Entre parenthèses l'évolution par rapport à l'été 2023

| | Gris-Nez | Jobourg | Corsen | Etel | La Garde | Corse |
|----------------------|------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Plaisance | 162(+5.2%) | 295(-17.4%) | 497(-1.8%) | 1166(-6.4%) | 1578(-3.3%) | 345(+9.2%) |
| Loisir avec flotteur | 41(-19%) | 86(-5.5%) 87 | 110(-34.1%) | 258(-17.8%) | 256(-5.2%) | 68(+3%) |
| Loisir sans flotteur | 15(-37.5%) | 30(+11.5%) | 71(-35.5%) | 116(-29.6%) | 247(-2%) | 74(+13.6%) |

La tendance est à la baisse sur les deux grands Cross que sont Etel et Lagarde.

En Outremer :

| | Antilles-Guyane | SOI | Polynésie | Nouvelle-Calédonie |
|---------------------------------|-----------------|------------|------------|--------------------|
| Plaisance | 224(+30.2%) | 27(- 34%) | 74(-7.5%) | 57(+26.6%) |
| Loisirs nautiques avec flotteur | 34(+89%) | 10(-16.6%) | 25(+13.6%) | 16(=) |
| Loisirs nautiques sans flotteur | 39(+69.5%) | 20(-16.6%) | 1 | 5(=) |

Augmentation au Cross Antilles-Guyane mais sur des petits volumes



Source : X.com premar Ceclant

3. Bilan humain

En Métropole, les secours déclenchés par les Cross ont concerné 13487 personnes, 461 ont été blessées, 58 sont décédées et une a disparu. Ces chiffres représentent la globalité des opérations. Les décès peuvent avoir pour origine des problèmes médicaux ou des évacuations sanitaires. Ceux directement liés à la pratique sont détaillés dans les chapitres suivants.

En Outremer, 46 personnes ont été blessées, 9 sont décédées et une a disparu.

On constate ainsi une baisse de 30% des personnes décédées comparativement à la saison 2023 sur l'ensemble du territoire.

Une météo moins caniculaire dans le Nord-Ouest de la France explique sans doute cette inflexion.

La grande majorité des décès est due à des noyades en bord de littoral.

4. Moyens de secours mobilisés

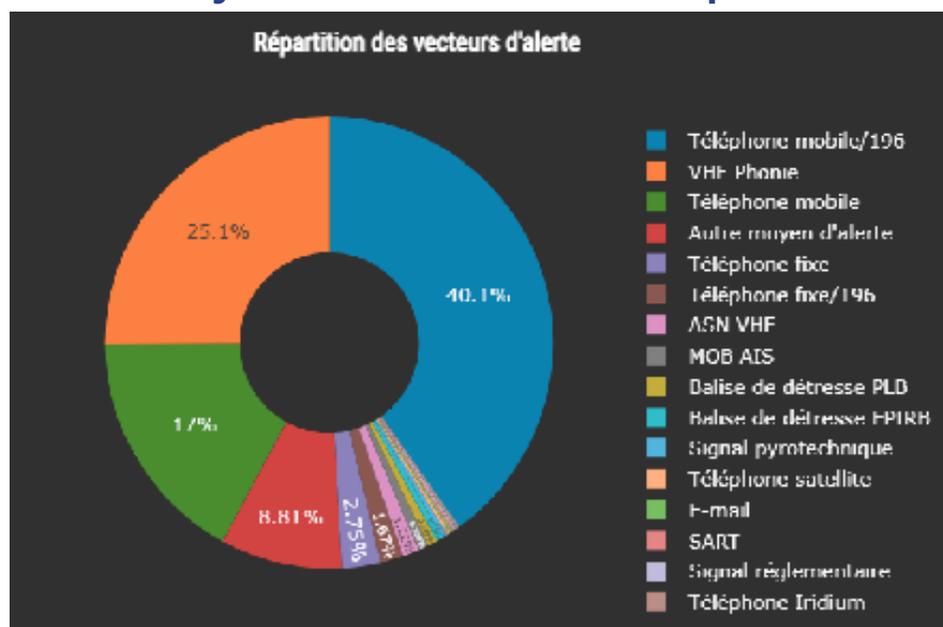
En métropole :

| | Moyens nautiques | Moyens terrestres | Moyens aériens |
|---------------------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Plaisance | 3902 | 354 | 151 |
| Loisirs nautiques avec flotteur | 947 | 212 | 121 |
| Loisirs nautiques sans flotteur | 475 | 406 | 213 |

La forte utilisation des moyens aériens en Loisirs Nautiques sans flotteur est justifiée dans des cas d'inquiétude et de recherche de corps (baignade, pêche à pied, chute de falaise etc.) Ces opérations sont classées SAR.

En Outremer, l'ensemble des activités a nécessité le déploiement de 153 moyens aériens, 553 nautiques et 231 terrestres.

5. Les moyens d'alerte en métropole



On note une augmentation de 10% de l'utilisation de la téléphonie mobile.

1712 alertes impliquent la plaisance à voile, 2326 la plaisance à moteur. En Outremer, 239 alertes ont été déclenchées par téléphone mobile, 109 en VHF phonie. Le nombre d'alertes peut être différent du nombre d'opérations (cf infra).



II - ACTIVITÉ PLAISANCE À VOILE ET À MOTEUR

Globalité :

Les 4438 (-3,3%) opérations Plaisance (hors plongée) se répartissent comme suit (entre parenthèses la variation comparative avec l'été 2023) :

| | Métropole | Outremer | Total |
|--------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Plaisance à Moteur | 2251(-8.4%) | 154(+2%) | 2405(-8,1%) |
| Plaisance à voile | 1758(+3%) | 229(+23,8%) | 1987(+4%) |
| Annexe | 42(-26,3%) | 4(-33%) | 46(-27%) |

La somme des moteurs, voiliers et annexes ne correspond pas au total d'opérations, car un même flotteur peut être comptabilisé deux fois. Exemple : un bateau à moteur et un voilier impliqués dans une même opération peuvent être comptabilisés comme deux opérations. Il peut aussi arriver qu'une opération concernant une annexe soit attribuée à un flotteur de plaisance.

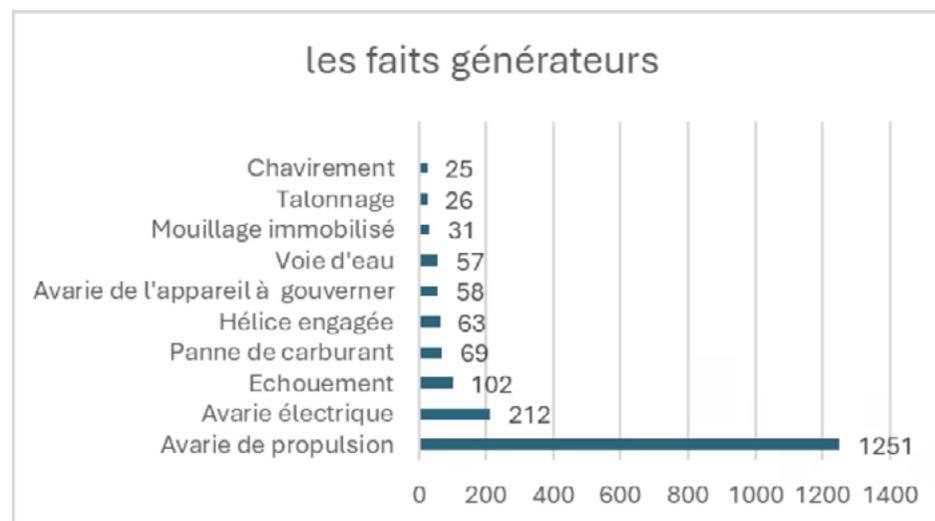
1. Plaisance à moteur en Métropole :

C'est dans le Var (319), les Alpes-Maritimes (227) et les Bouches du Rhône (183) que ce sont déroulées le plus grand nombre d'interventions.

Ce trio est identique à l'été 2023 avec une légère augmentation pour les deux premiers départements.

| Nombre d'événements | Nombre de personnes impliquées | Nombre de personnes blessées | Nombre de personnes décédées | Nombre de personnes disparues |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 2251 | 7302 | 138 | 12 | 0 |

La grande majorité des interventions se situe dans la bande des 2 milles.



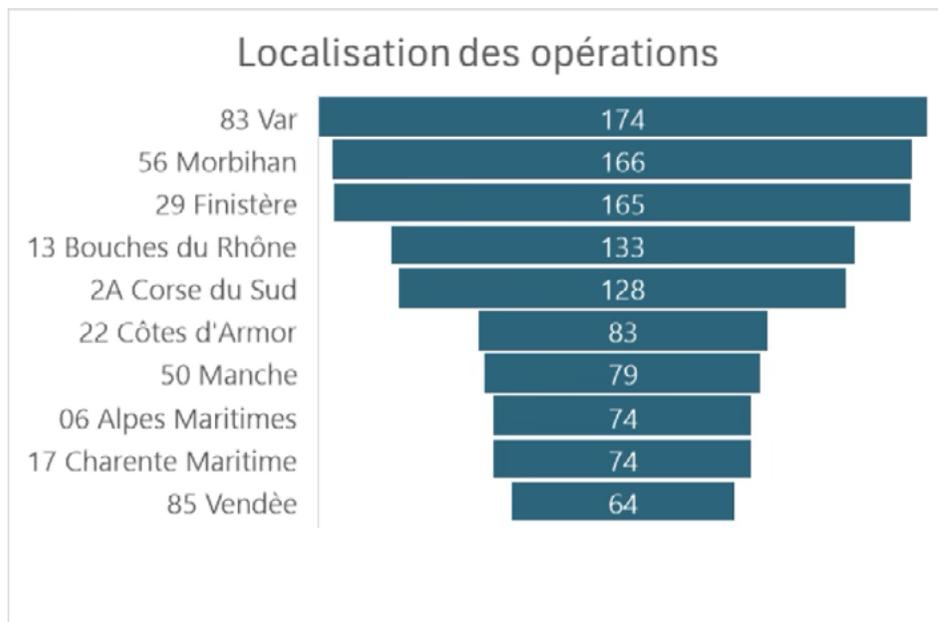
Les quatre premières causes sont identiques à la saison dernière.



2. Plaisance à voile

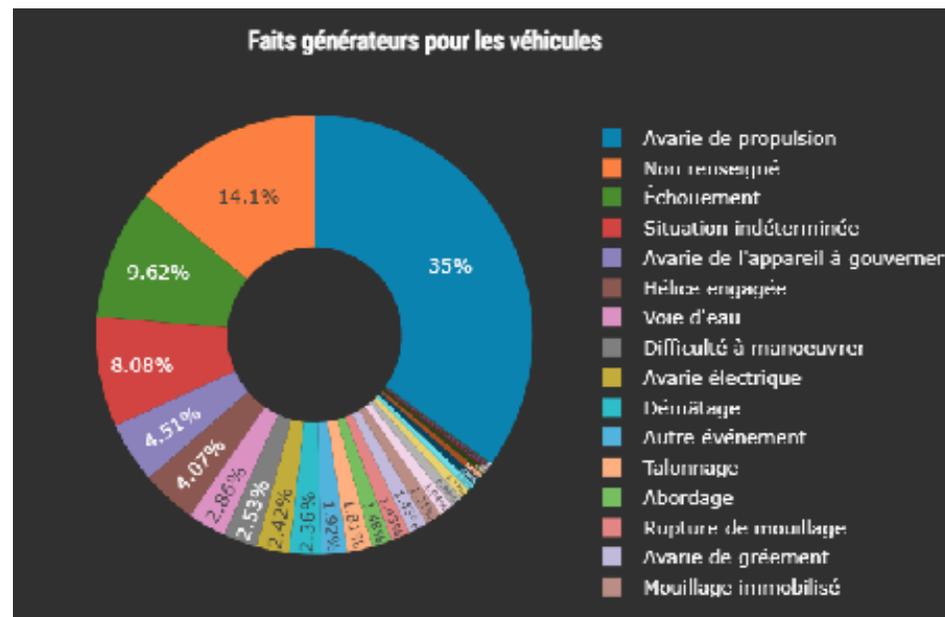
| Nombre d'événements | Nombre de personnes impliquées | Nombre de personnes blessées | Nombre de personnes décédées | Nombre de personnes disparues |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1759 | 4704 | 115 | 4 | 2 |

Les départements concernés :



A l'instar de la plaisance à moteur, le Var est en tête des départements sollicitant les secours en mer pour la plaisance à voile.

La fréquentation, la météo ainsi que le nombre de places de port expliquent une pratique importante et le pourcentage d'incidents/accidents qui l'accompagne.



En Outremer, l'avarie de propulsion reste l'évènement le plus déclencheur.



3. Bilan humain pour la plaisance

En métropole :

| | Impliquées | Secourues | Blessées | Disparues | Décédées |
|--------|------------|-----------|----------|-----------|----------|
| Moteur | 7306 | 811 | 138 | 0 | 12 |
| Voile | 4705 | 774 | 114 | 1 | 4 |
| Annexe | 72 | 20 | 1 | 0 | 0 |

12 décès ou disparitions sont en lien direct avec la pratique : 8 hommes à la mer/3 chavirements/1 collision

En Outremer :

| | Personnes impliquées | Blessés | Décédés | Disparues |
|--------------------|----------------------|---------|---------|-----------|
| Plaisance à moteur | 448 | 24 | 0 | 0 |
| Plaisance à voile | 429 | 10 | 2 | 5 |
| annexe | 10 | 1 | 1 | |

Bilan pour la plaisance :

Les chiffres sont à la baisse tant pour le nombre d'opérations que pour le bilan humain.

En Méditerranée, la Préfecture Maritime indique avoir diligenté 9839 contrôles en Plaisance.

Les principales infractions portent sur le matériel de sécurité, la vitesse et les différents titres de navigation et de conduite.

La Préfecture note une certaine «ubérisation de la pratique qui entraîne un déficit de rigueur concernant la spécificité maritime».

En Atlantique, 31 journées dédiées à la sécurité en mer ont été organisées, 1500 contrôles ont été effectués et 345 infractions relevées, elles concernent les mêmes causes qu'en Méditerranée.

En Manche et Mer du Nord la plaisance à voile représente 33% des opérations, la plaisance à moteur 28%.



Source : Préfecture Maritime Méditerranée

Faits marquants de l'été 2024 :

- Le 12 juillet sauvetage de 13 plaisanciers allemands au large de Paimpol après une voie d'eau sur un vieux gréement.
- Le 23 juillet, une attaque d'orques a eu lieu au large de Penmarch.
- Le 19 août une collision due à la vitesse a eu lieu entre une vedette rapide de 10 mètres et un voilier de 15 mètres au large de Scandola en Corse. 7 blessés ont été évacués vers l'hôpital de Calvi.



© Eveline De Bruin Pixabay

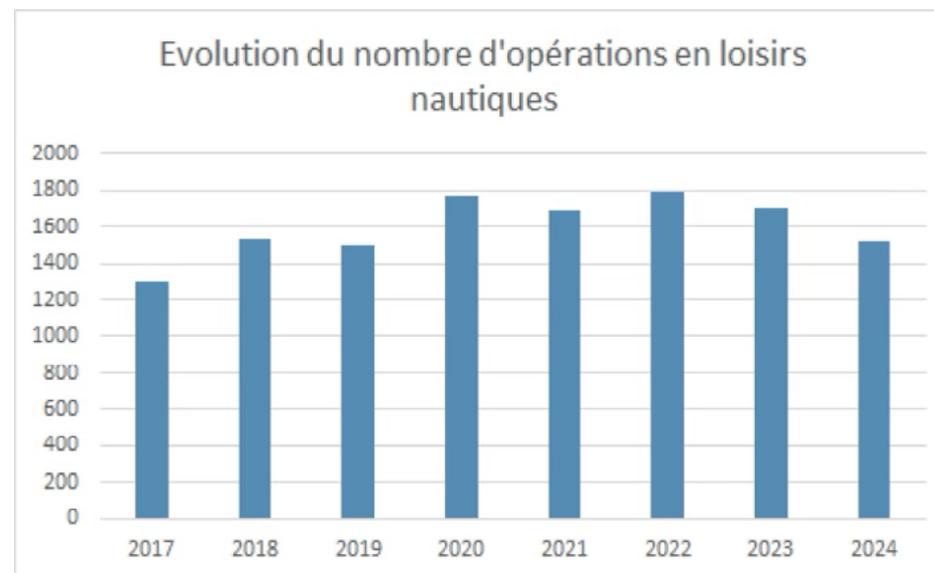
III - LOISIRS NAUTIQUES :

Globalités :

Les loisirs nautiques avec et sans flotteur, en Métropole et Outre-Mer, représentent, cet été, 1523 déclenchements d'opérations :

Total des opérations loisirs nautiques avec flotteurs : 820 M + 85 OM = 905

Total des opérations loisirs nautiques sans flotteurs : 553 M + 65 OM = 618



Après le pic constaté en 2022 (1788 opérations), le nombre d'évènements confirme une baisse sensible cet été (-15%).

Cette baisse est contrastée pour les loisirs nautiques avec flotteurs.

REMARQUE :

La somme des chiffres présentés pour chacune des activités ne conduit pas au total présenté ci-dessus car il convient de tenir compte des opérations indéterminées, chute de falaise, emportés par une lame, baignades etc... conduites par les CROSS.

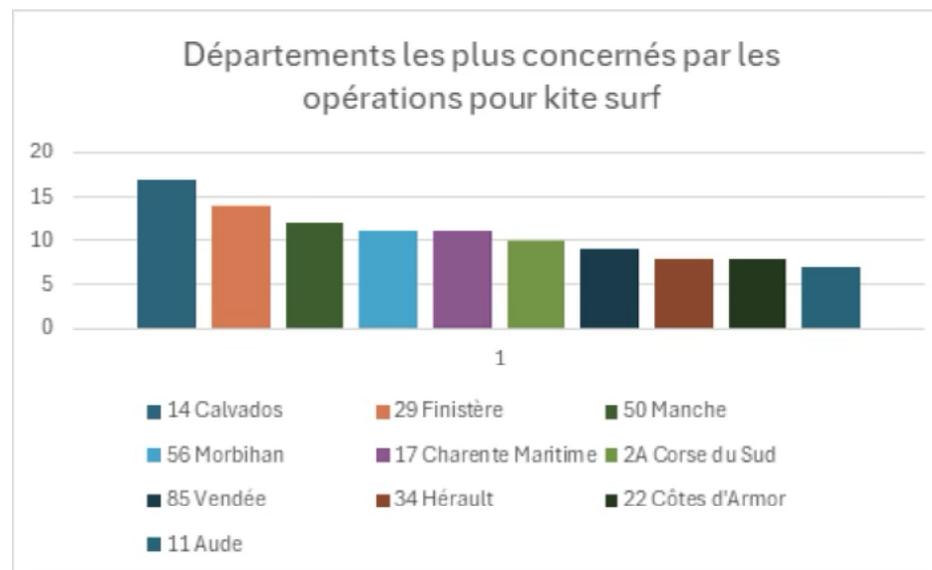
Les raisons sont diverses : affaiblissement de la pratique au profit d'autres supports (wing notamment), prise en compte de la dangerosité selon les conditions de pratiques, évolutions du matériel, etc.

Il convient de regretter néanmoins l'accident ayant conduit à un décès en Bretagne suite à une rafale qui a projetée la victime contre un mur. Il nous rappelle la technicité de cette pratique notamment durant les phases de départ ou de retour et particulièrement lorsque les conditions de vent se durcissent.

Les opérations s'étalent sur l'ensemble du littoral métropolitain avec une prépondérance sur la façade nord-ouest qui peut s'expliquer partiellement par une météo plus instable sur cette partie du pays durant la saison.



Carte Seastat (Source DGAMPA), Localisation des opérations Kite surf saison estivale 2024.



La difficulté à manœuvrer reste le fait générateur le plus renseigné par les CROSS bien avant l'avarie par exemple. Le passage des néo-pratiquants par un stage avec un moniteur diplômé ne peut être qu'une nouvelle fois conseillé.

"DIVISION 240" *

* Les planches aérotractées comportent un identifiant de la personne, physique ou morale, qui en est le propriétaire et permettant de la contacter. Cet identifiant, en caractères d'un centimètre minimum de hauteur, doit être inscrit sur la voile ou sur un support qui en est solidaire. Il doit être constitué soit par le nom soit par les coordonnées téléphoniques ou électroniques du propriétaire ou par plusieurs de ces identifiants. "

NB : en cas d'infraction, l'amende est de "classe 5" soit de 0 à 1500€ selon la décision du magistrat.

RAPPEL DES OBLIGATIONS

* Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires modifié par l'arrêté du 6 mai 2019 (article 240-2.11).

(Source FFVL 2022, Répertoire Kite surf)

2. Les véhicules nautiques à moteur (Jet ski)

137 opérations ont pu être recensées sur l'ensemble des CROSS conduisant ainsi à une baisse de 18% par rapport à l'année passée et permettant de retrouver les volumes constatés en 2021 et 2022.

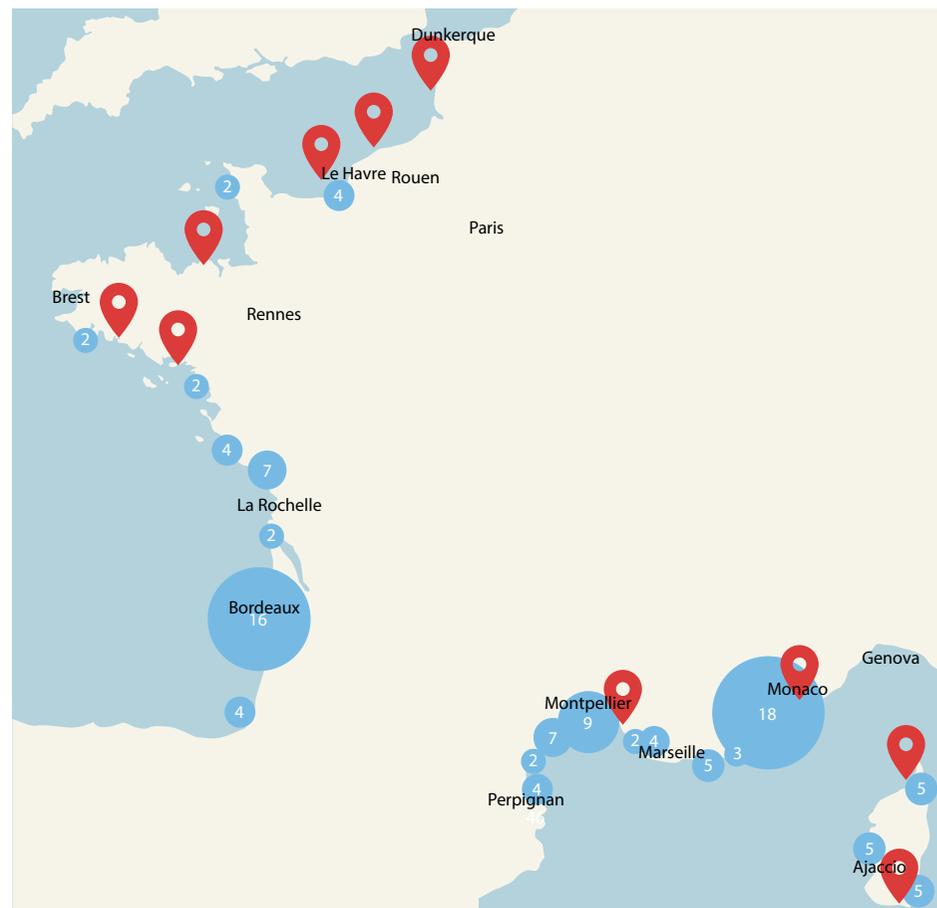
On note peu de fausses alertes (6% du total). En revanche, la moitié des déclenchements est liée à une avarie de propulsion qui nous conduit à renouveler les messages liés à l'entretien et la vérification du matériel avant chaque sortie.

Cette année 17 personnes ont été blessées et 1 personne est décédée. L'attention du snosan a d'ailleurs été portée sur la collision intervenue entre 2 VNM loués par une même famille qui a conduit au décès de la mère et à la prise en charge du père pour blessures et de leur 2 filles en état de choc présentes sur le second jet ski.

Le SNOSAN rapporte chaque année des accidents particulièrement graves du fait de collisions. Les spécificités de pilotage de ce type d'engins peuvent conduire des néophytes ou des imprudents à négliger les conséquences d'une action de barre ou l'énergie cinétique générées par la vitesse.

Répartition géographique :

Malgré l'interdiction de mise à l'eau des VNM par les communes d'Arcachon et de Lège-Cap-Ferret, la Gironde demeure en tête des départements devant le Var et les Alpes Maritimes.



Carte seastat - VNM saison estivale 2024 - source DGAMPA

Rappelons enfin que deux obligations sont intervenues depuis le 13 décembre 2023 (modification de la Division 240) :

Le port d'un équipement en néoprène de 2 mm d'épaisseur est obligatoire (short, shorty ou combinaison intégrale) pour tous les pratiquants d'un scooter des mers ;

Pour les VNM équipés d'un coupe-circuit, celui-ci doit être obligatoirement porté. Il doit être relié au poignet ou à la jambe dès l'allumage du moteur. Une opération conduite par le CROSS Méditerranée a permis à la SNSM de retrouver sain et sauf le passager du VNM porté disparu pendant 1h30 grâce à son équipement (flash light et combinaison néoprène notamment).



© Justin Heap



LE CODE DE BONNE CONDUITE EN VNM*

*Véhicule Nautique à Moteur

1 JE RESPECTE LA RÉGLEMENTATION MARITIME ET LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES

- Mon VNM est immatriculé et je suis en mesure de présenter tous les papiers (permis, carte de circulation, attestation d'assurance).
- Je ne navigue pas dans la bande des 300 mètres.
- Je navigue à vitesse réduite dans les ports et je respecte strictement le balisage et les limitations de vitesse.
- Je ne navigue pas à plus de deux milles nautique d'un abri et ne navigue pas la nuit.

2 JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- Je prends garde aux rejets d'essence lors du remplissage de mon réservoir.
- Je ne jette pas de déchets à l'eau ou sur les plages.
- Je ne modifie pas l'échappement ou la boîte à eau de mon VNM.
- Je limite le temps de rinçage moteur au strict minimum.
- Je respecte la faune et la flore, j'adapte ma vitesse aux abords des zones à forte densité de population animale.

3 JE PARTAGE LA MER

- Je respecte les autres embarcations en m'écartant de leur route car je n'ai aucune priorité en VNM.
- Je m'écarte des côtes afin de ne pas déranger les habitations aux alentours et surveille le sens du vent.
- Trop de bruit nuit aux autres. Faites attention à votre conduite afin de limiter les nuisances sonores.
- Je ne me rapproche pas trop du rivage où les autres usagers nagent et s'amuse.

4 JE NAVIGUE RESPONSABLE

- Je me renseigne sur la météo, je vérifie mon niveau de carburant et ma batterie.
- Si j'emmène un enfant, je vérifie que sa taille lui permette d'avoir les pieds à plat dans les baquets.
- Je préviens un proche de ma sortie en mer afin qu'il puisse prévenir le CROSS en cas d'inquiétude.
- Je navigue de préférence à plusieurs car c'est un gage de sécurité en mer.
- Je ne quitte pas mon VNM en cas de panne.

5 JE RESPECTE LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION DANS LES PORTS

- Je ne dégrade ni les mises à l'eau ni leurs abords.
- Je ne gare ma remorque que dans les parkings autorisés.
- Je respecte les autres plaisanciers et attends mon tour pour mettre à l'eau mon VNM.

6 JE NAVIGUE AVEC TOUT LE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

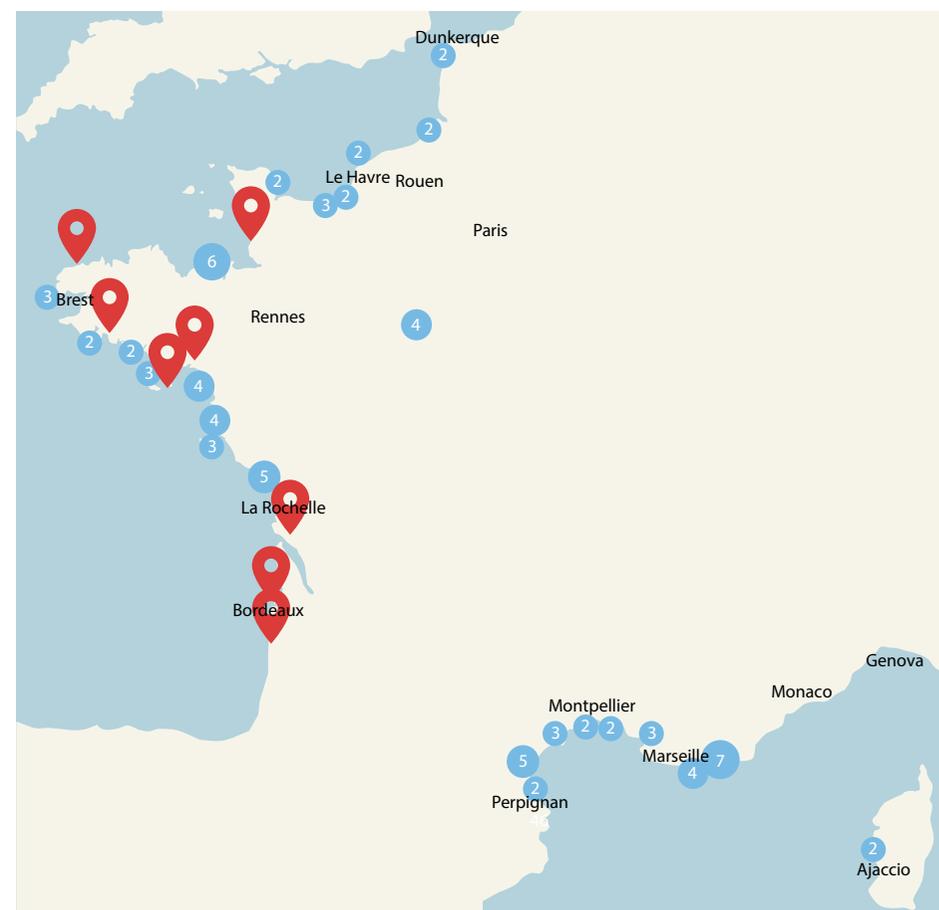
- Un gilet de sauvetage de 50N jusqu'à 2 milles et 100 N jusqu'à 6 milles pour chaque personne.
- Un équipement néoprène (short, shorty, combinaison intégrale) d'une épaisseur minimale de 2mm, pour chaque personne.
- Un moyen de repérage lumineux porté par chaque personne à bord.
- Un dispositif de remorquage (point d'ancrage et bout de remorquage).
- Je m'assure que le coupe-circuit est bien attaché à mon gilet de sauvetage pour couper le moteur en cas de chute du pilote.
- Un téléphone portable ou une VHF inférieure à six watts.
- Je suis les recommandations d'utilisation des constructeurs (port des gants, combinaison, isothermique, lunettes...).

Source FIN et constructeurs

4. Planche à voile et wingfoil

S'agissant des planches à voile, les données des CROSS pour cet été témoignent d'une très légère baisse (87 opérations comparées au 91 lors de l'été 2023).

Un décès est intervenu en juillet sur une plage du Finistère dans un vent de 15 nœuds à la suite d'un arrêt cardio respiratoire.



Carte Seastat, Source DGAMPA, opérations planche à voile saison 2024.

S'agissant du wingfoil, le snosan a pu pour la première fois isoler les opérations dans lesquelles un wingfoil a pu être impliqué et ce de façon rétroactive.

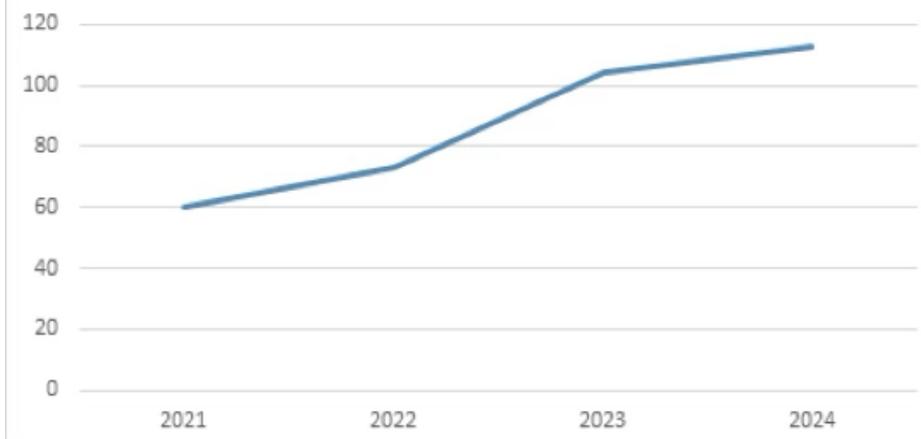
Compte tenu du succès que connaît ce type de support particulièrement depuis la sortie de la crise covid, le nombre d'opérations a irrémédiablement progressé.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
Zuhair
Zakaria
Pichonnet



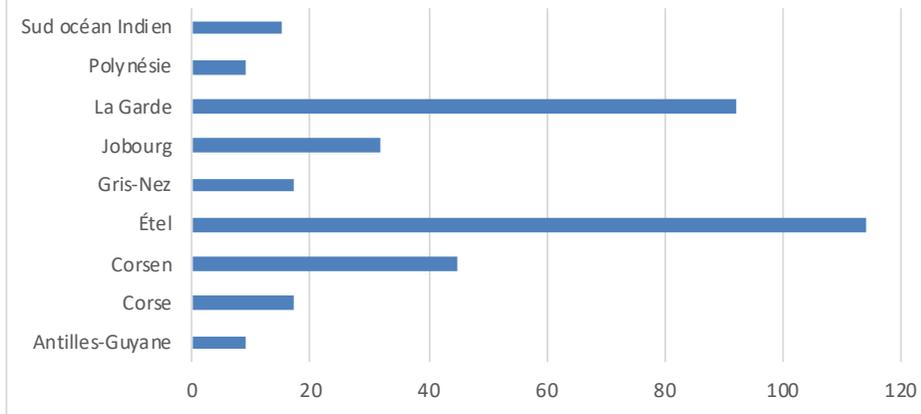
FFVoile

Nombre d'opérations pour wingfoil en saisons estivales



Les départements les plus concernés cette saison sont le Finistère, le Var, le Morbihan et la Vendée.

Somme des opérations en période estivale pour wingfoil par CROSS depuis 2021



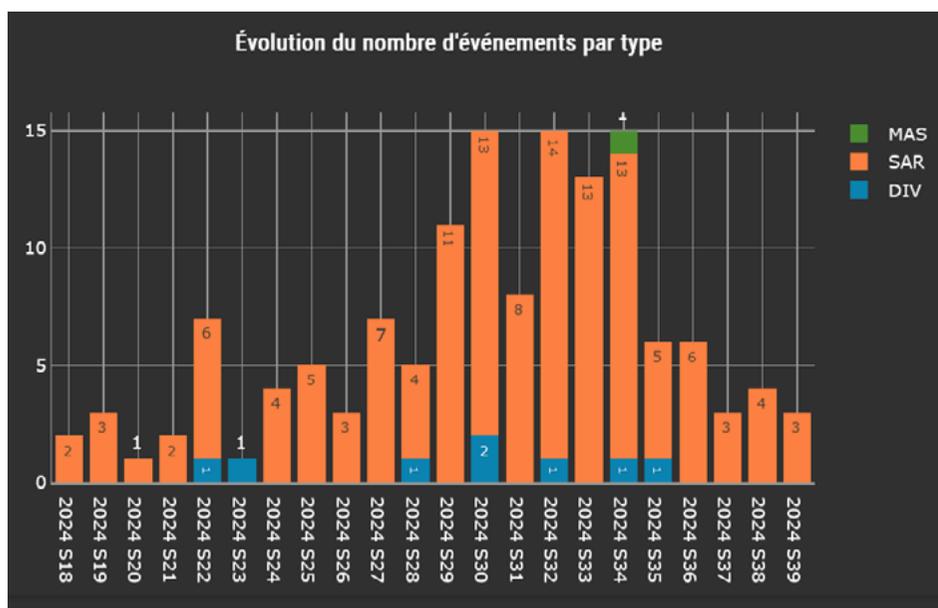
Les CROSS les plus concernés depuis 2021 sont logiquement Etel (114) et La Garde (92).

5. Paddle

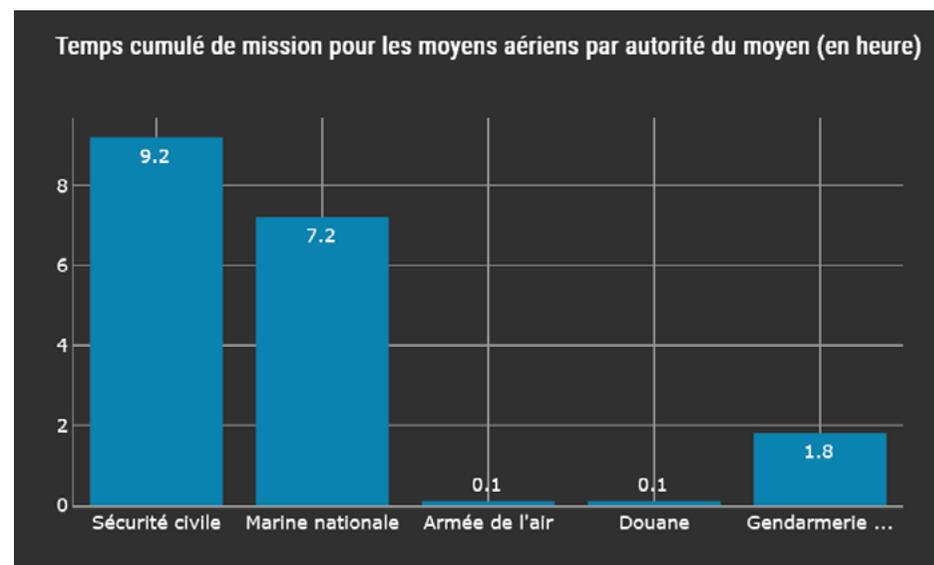
Le nombre d'opérations est en légère baisse de 10 opérations par rapport à la saison précédente même si ce support est toujours plus apprécié par nombre d'usagers de nos côtes. Le nombre d'opérations est cette année encore supérieur à celui concernant le kayak de mer.

| Nombre d'événements | Nombre de personnes impliquées | Nombre de personnes blessées | Nombre de personnes décédées | Nombre de personnes disparues |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 139 | 283 | 3 | 0 | 0 |

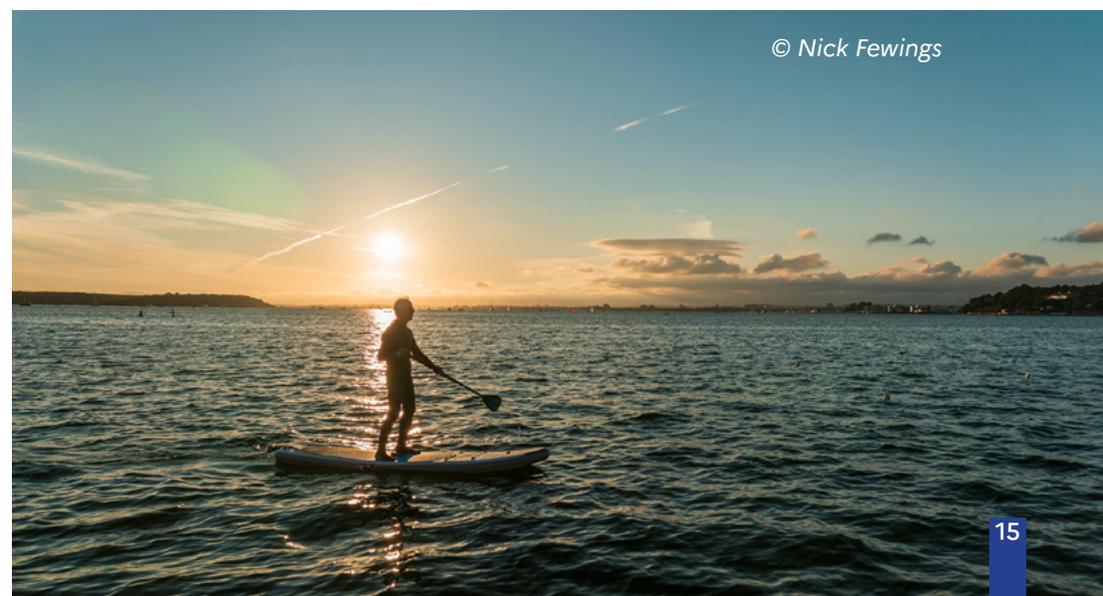
On constate une intensification du nombre d'opérations à partir de la semaine 30 (débutant le 22 juillet) qui peut s'expliquer par des conditions météo perçues comme plus engageantes par les pratiquants mais qui a néanmoins conduit aux déclenchements d'opérations de type SAR en très grande majorité.



Les opérations déclenchées ont conduit sur la saison à plus de 18 heures de moyens aériens mobilisés.



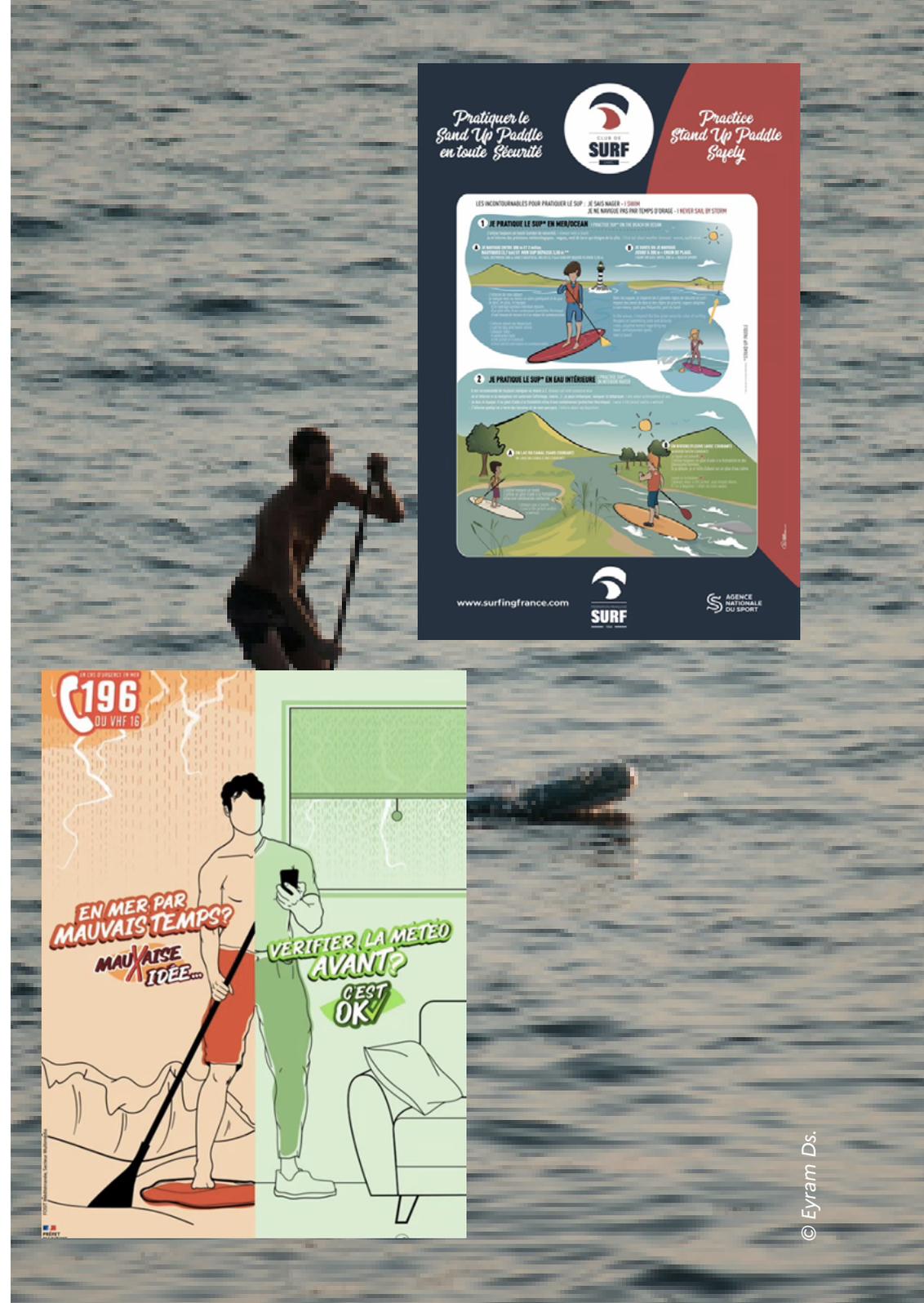
Les 5 premiers départements concernés sont les Bouches du Rhône, le Var, le Morbihan, la Corse du Sud ainsi que la Manche.





(Carte Seastat-Source DGAMPA), opérations pour paddle saison 2024.

La difficulté à manœuvrer reste le premier fait générateur au regard notamment d'un éloignement trop important des côtes, de la fatigue engendrée, ou encore des conditions de mer et de vent qui ont pu évoluer.



Pratiquer le Stand Up Paddle en toute Sécurité

Pratice Stand Up Paddle Safely

LES INDICATEURS POUR PRATIQUER LE SUP - JE SACS RANGER - I STOREM
JE NE NAVIGUE PAS PAR TEMPS D'ORAGE - I NEVER SAIL BY STORM

1 JE PRATIQUÉ LE SUP* EN MER/OCCÉAN
 1.1 À MOINS DE 100 MÈTRES DES CÔTES (BATHYMETRIE ET PROFIL DES CÔTES À CONSULTER) - I SHOULD NOT PADDLE SUP TOO CLOSE TO SHORE
 1.2 EN CAS DE MER DÉTENDUE (VENT FAIBLE) - I SHOULD NOT PADDLE SUP IN CALM SEA
 1.3 EN CAS DE MER DÉTENDUE (VENT FAIBLE) - I SHOULD NOT PADDLE SUP IN CALM SEA

2 JE PRATIQUÉ LE SUP* EN EAU INTÉRIEURE
 2.1 EN CAS DE MER DÉTENDUE (VENT FAIBLE) - I SHOULD NOT PADDLE SUP IN CALM SEA
 2.2 EN CAS DE MER DÉTENDUE (VENT FAIBLE) - I SHOULD NOT PADDLE SUP IN CALM SEA

www.surfingfrance.com

AGENCE NATIONALE DU SPORT

EN MER PAR MAUVAIS TEMPS? MAUVAISE IDÉE...

196 09 VHF 16

VERIFIER LA METEO AVANT? C'EST OK!

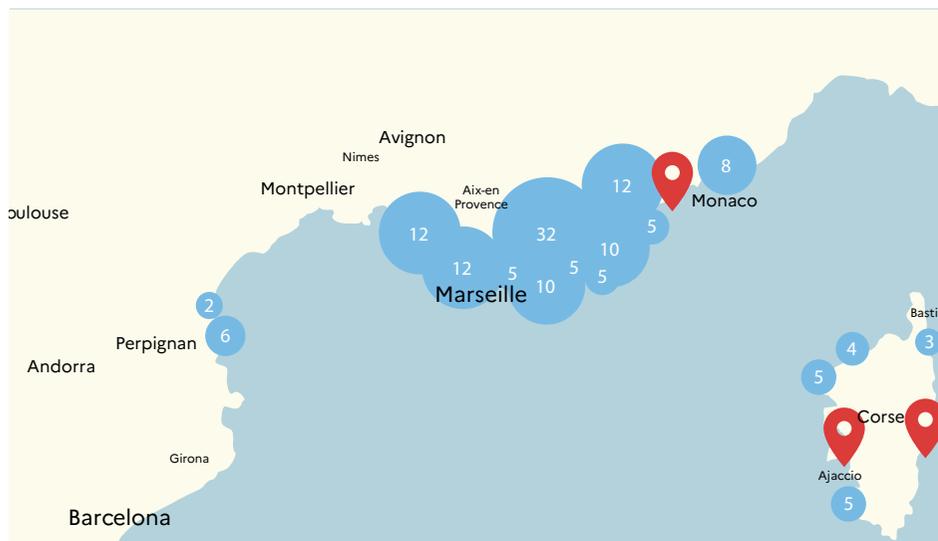
6. Plongée (Bouteille, apnée et chasse sous-marine)

Avec 260 opérations cette saison en métropole et outre-mer, les activités de plongée connaissent une hausse de 10%. Le bilan humain s'en trouve lui aussi affecté avec 20 décès contre 14 en saison 2023 reportés par les CROSS et 2 décès dans une carrière en Haute Vienne (soit 22 au total).

La répartition en mer selon le type d'activité cette saison s'établit comme suit :

| | Nombre d'opérations | Nombre de blessés | Nombre de décédés |
|--------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Plongée bouteille | 176 | 151 | 9 |
| Chasse sous-marine | 30 | 5 | 7 |
| Apnée | 29 | 7 | 4 |

Sur 16 décès intervenus en métropole, 13 ont eu lieu en Méditerranée.

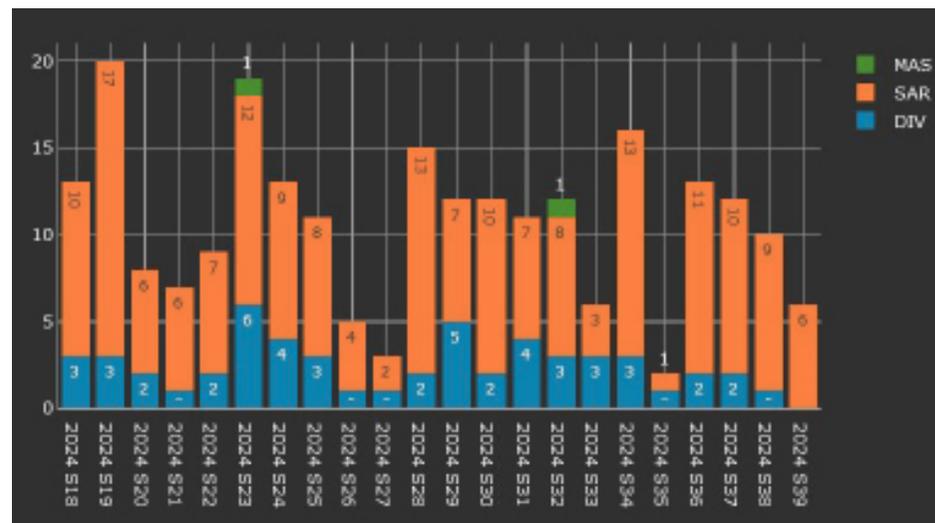


Carte Seastat-Source DGAMPA, opérations plongée comportant un blessé et/ou un décédé, saison estivale 2024.

Répartition calendaire :

Le début de saison fait apparaître un pic de déclenchement d'opérations. La préparation de retour à la pratique ne doit pas être négligée (condition physique, préparation du matériel, rappel des procédures de déclenchement des secours, etc.)

Evolution du nombre d'opérations pour la plongée par semaine (tous cross métropolitains)



La répartition géographique souligne une fois encore la prépondérance de l'Est du littoral méditerranéen.



© Neom

RESPECTEZ LES PALLIERS DE DÉCOMPRESSION

PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

EN CAS D'URGENCE EN MER
196
OU VHF 16

LES PAVILLONS DE PLONGÉE

La navigation de tout type de navires et d'engins est interdite dans un rayon de 100 mètres autour d'un signal marquant la présence de plongeurs.

| | | | |
|--|--------------------|--|--------------------------------|
| | Bateau de plongée | | Feux de nuit et marque de jour |
| | Plongeur isolé | | |
| | Pêcheur sous-marin | | |

EN CAS D'URGENCE EN MER
196
OU VHF 16

PLONGÉE SOUS-MARINE

Quelques règles à respecter

- Ne plongez jamais seul
- Respectez les paramètres de plongée
- Consultez la météo
- Prévenez vos proches
- Soyez sûr d'être en bonne forme
- Équilibrez doucement vos oreilles
- Hydratez-vous avant et après la plongée
- Prévenez le sémaphore du secteur de votre plongée

PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

EN CAS D'URGENCE EN MER
196
OU VHF 16

SECURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES

RESTONS ATTENTIFS

PENDANT VOTRE SÉANCE DE PÊCHE SOUS-MARINE VOUS DEVEZ SIGNALER VOTRE PRÉSENCE AU MOYEN D'UNE BOUÉE

Pour plonger en sécurité, #PlongezAvisés

- Respect environnement et site de plongée
- Jamais seul
- Vérifier matériel et météo
- En bonne santé et dans mes prérogatives
- Moyen de communication disponible

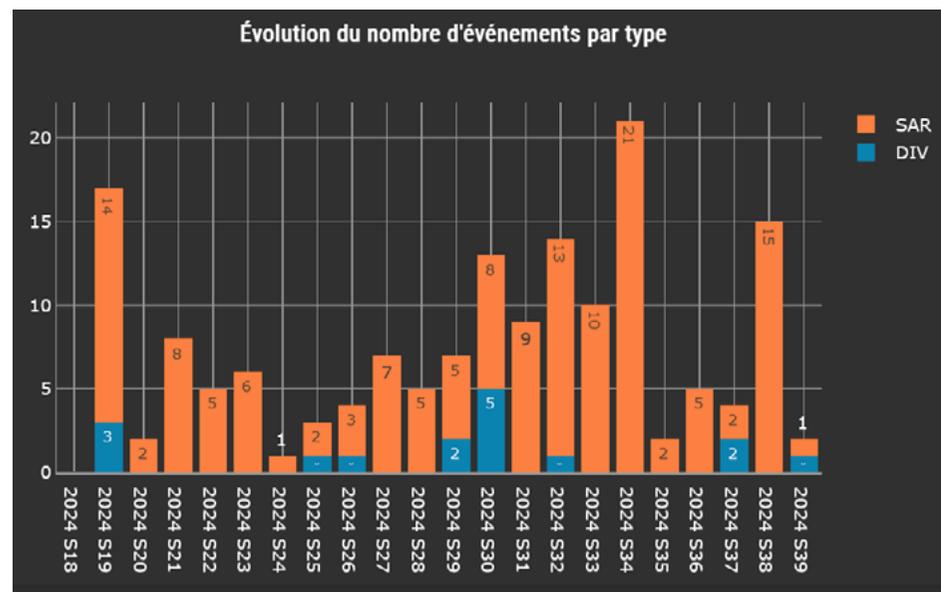
Source Préfecture maritime Méditerranée

7. Isolement par la marée et envasement

| Nombre d'événements | Nombre de personnes impliquées | Nombre de personnes blessées | Nombre de personnes décédées | Nombre de personnes disparues |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 139 | 283 | 3 | 0 | 0 |

Il est regrettable de constater une hausse de 14% des opérations après la baisse amorcée l'année passée. On dénombre 4 décès cette saison (1 via les CROSS et 3 via les SDIS).

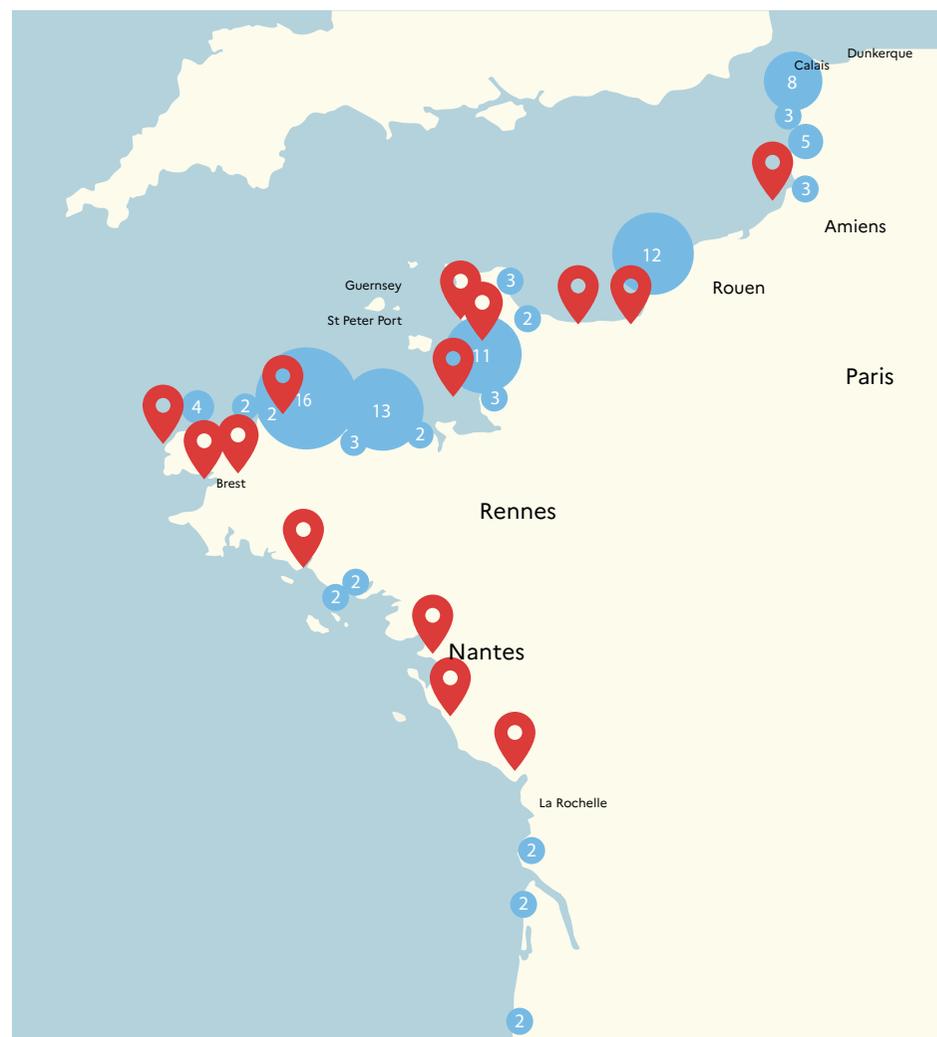
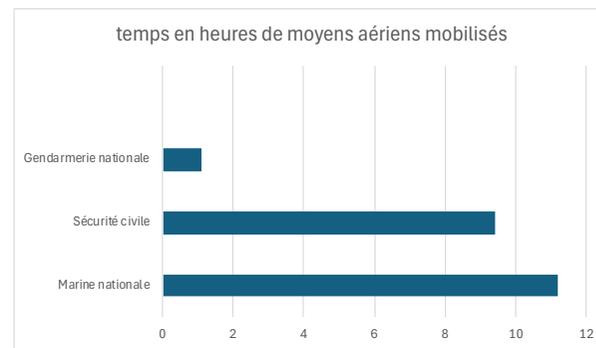
La répartition calendaire fait apparaître des semaines marquées par des pics de déclenchements d'opérations correspondant à des forts coefficients :



Les semaines 19, 34 et 38 comportaient des coefficients de marées supérieures à 100.

Les déclenchements de cette saison ont conduit notamment à la mobilisation de plus de 21 heures de moyens aériens.

La répartition géographique se concentre sur le quart nord-ouest de l'hexagone.

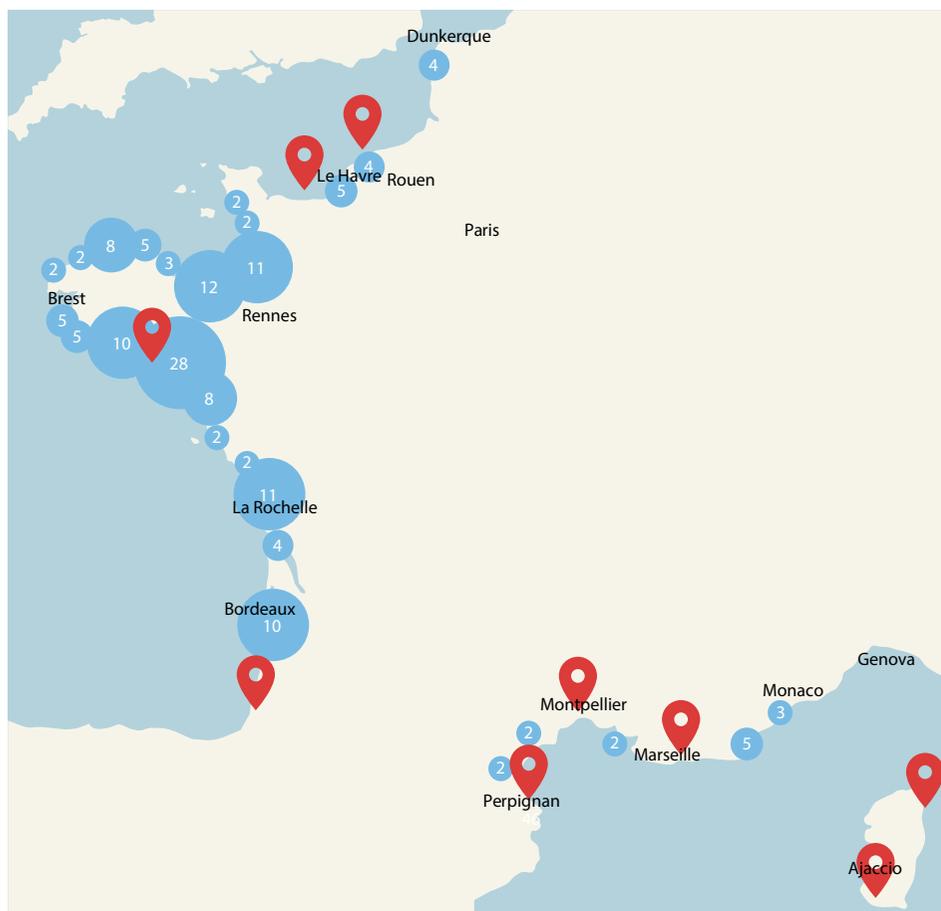


Carte Seastat, Source DGAMPA, Isolements par la marée saison 2024.

7. La voile légère (dériveur, catamarans de sports principalement)

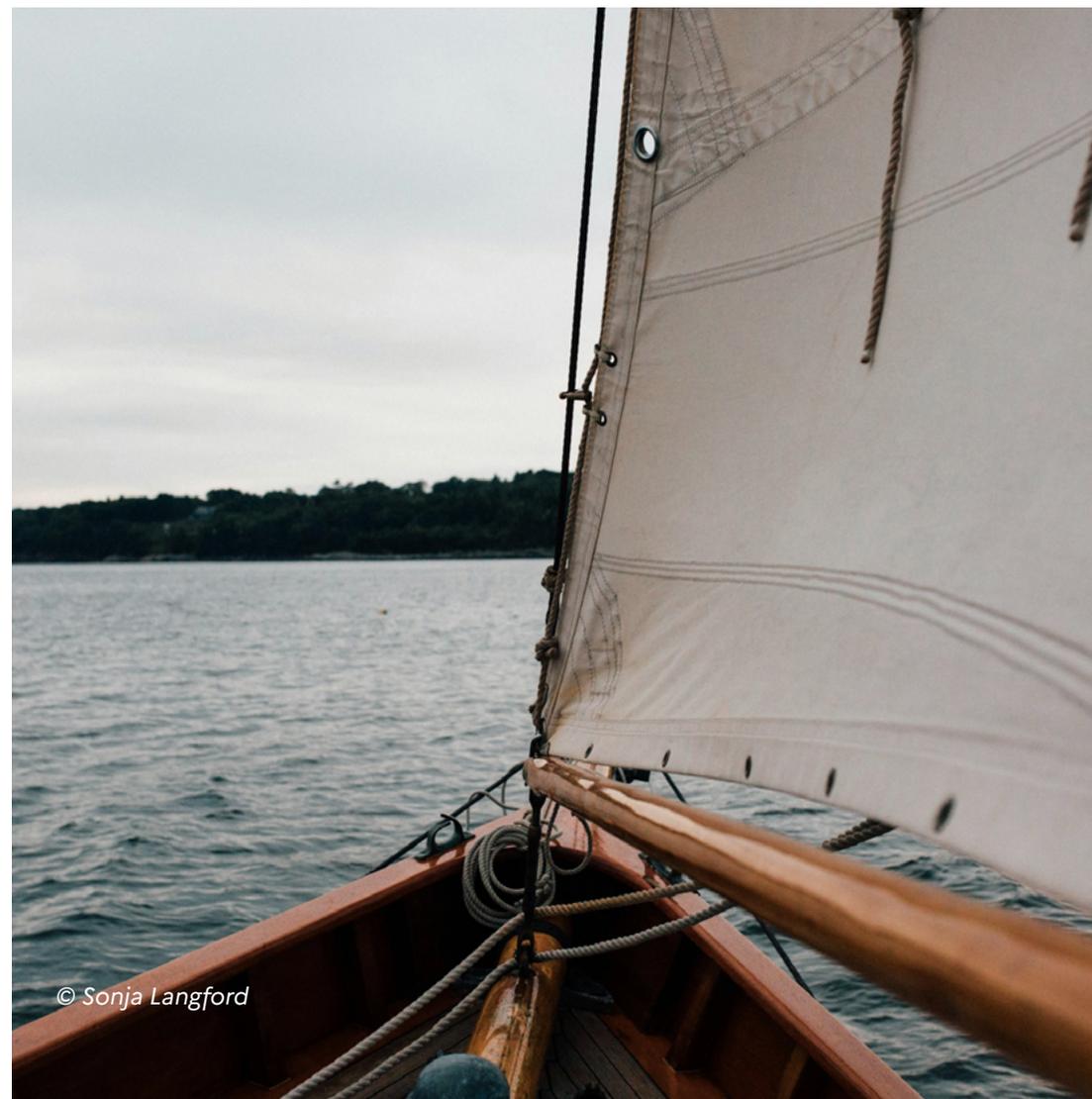
Une baisse très sensible du nombre d'opérations caractérise les 3 dernières saisons : 120 pour 2024, 150 pour 2023 et 170 pour 2022. Cette baisse peut s'expliquer par une météo en partie peu clémente dans les bassins de navigations où se pratiquent habituellement ce type de support ou peut être encore une modification des usages en s'orientant vers de nouvelles pratiques.

Les principaux départements concernés sont le Morbihan (16), le Var et la Charente-Maritime (14 chacun) et le Finistère (13).



Carte Seastat, source DGAMPA, opération voile légère saison 2024.

A l'origine des événements figurent toujours le dessalage (35%), le démâtage (14%) et la difficulté à manœuvrer (10%). On ne peut que réitérer l'utilité de bien vérifier son matériel et d'être conscient de son état de forme ainsi que la pertinence de (re)tourner suivre un stage ou cours particuliers de voile dans une des nombreuses Ecoles françaises de voile proches de vos lieux de navigation.

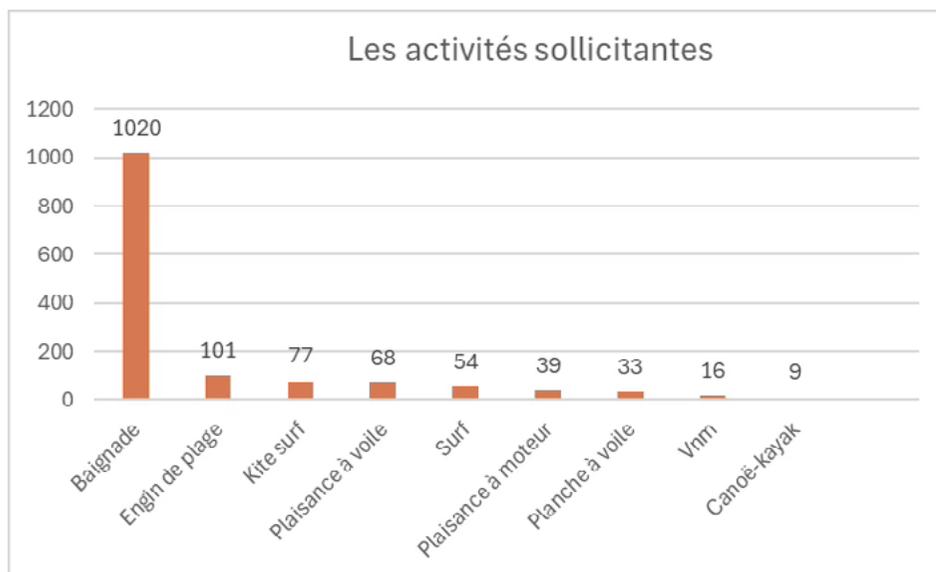
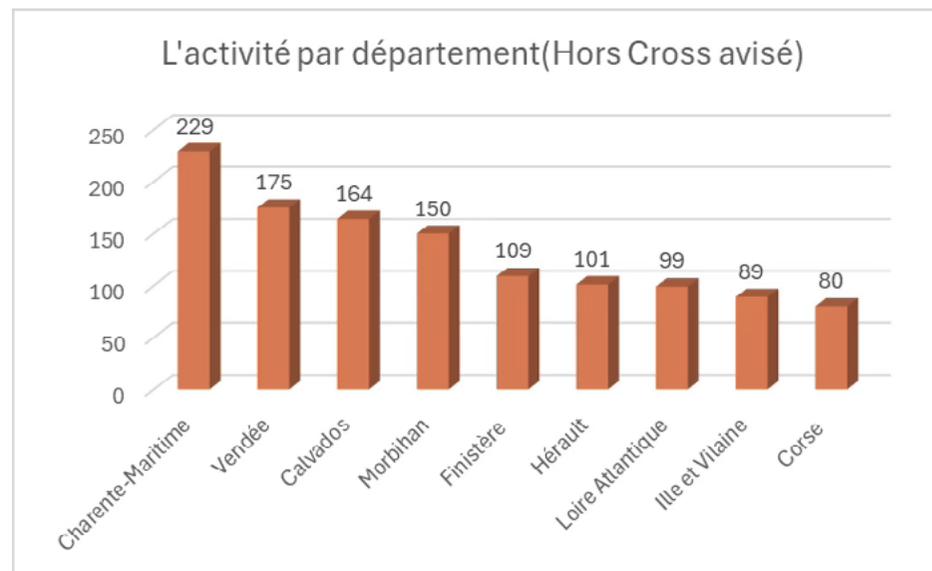


DONNEES COMPLEMENTAIRES SNSM POUR LES OPERATIONS HORS CROSS AVISEES 2024

Les 230 postes de plage de la SNSM ont été sollicités 2578 fois en dehors des alertes des Cross.

Le système de saisie de données SAUVAPLAGE permet d'identifier 1423 opérations concernant la plaisance ou les loisirs nautiques soit une baisse de 16% par rapport à l'été 2023.

Les activités ayant nécessité le déclenchement de secours :



Les interventions suite à une activité de Baignade progressent de 360 unités en 2024.



Sauvetage d'un skipper © SNSM Port-la-Nouvelle.

IV - LES NOYADES SUIVIES DE DÉCÈS EN MER ET EAUX INTÉRIEURES :

A la demande du ministère des Sports et en partenariat avec Santé Publique France, le SNOSAN assure une veille de l'accidentalité liée aux noyades sur l'ensemble du territoire maritime et continental. Pour cela, il s'appuie sur les opérations coordonnées par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), les bulletins du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) du ministère en charge de la Transition écologique et Solidaire et du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et sur une veille presse. Seul l'âge des victimes mineures parvient au SNOSAN.

Santé Publique France recense les admissions aux urgences pour cause de noyade tandis que le SNOSAN a pour mission de recueillir les données concernant les noyades suivies de décès. Des points épidémiologiques sont ainsi parus pour informer le public tout au long de l'été.

A l'instar de l'analyse réalisée ci-dessus pour la plaisance et les loisirs nautiques, la période observée se situe du 1er mai au 30 septembre. Elle se distingue de la période analysée dans les bulletins de veille réalisée avec Santé Publique France qui débute traditionnellement au 1er juin.

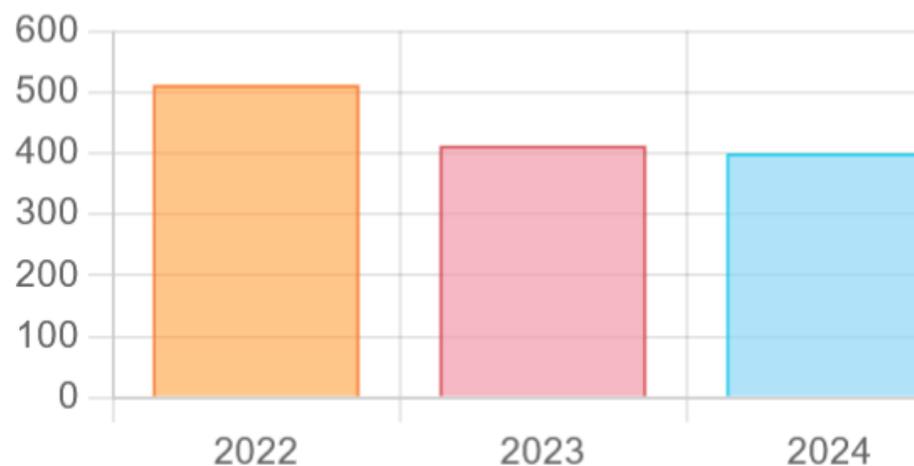
Le SNOSAN considère en effet que le mois de mai mérite d'être pris en compte au regard d'une météo généralement plus clémente et au milieu de plusieurs jours fériés propices à la reprise d'activités nautiques pour un grand nombre de nos concitoyens.

1. Données générales sur le nombre de victimes :

Avec 400 décès ou disparitions cette saison, le nombre de victimes est en très légère baisse en comparaison avec la saison précédente qui comptait 412 victimes. Notons que pour cette saison 2024, 43 mineurs sont décédés dans la tranche d'âge 0-5 ans, soit 10% d'augmentation par rapport à la même période en 2023.

En accord avec Santé Publique France le SNOSAN n'intègre pas les découvertes de corps dont la cause du décès reste incertaine. 117 découvertes de corps ont été relevées dans les diverses sources de nos données pour la période considérée.

Evolution du nombre total de décès par noyades en mer et eaux intérieures du 1er mai au 30 septembre :



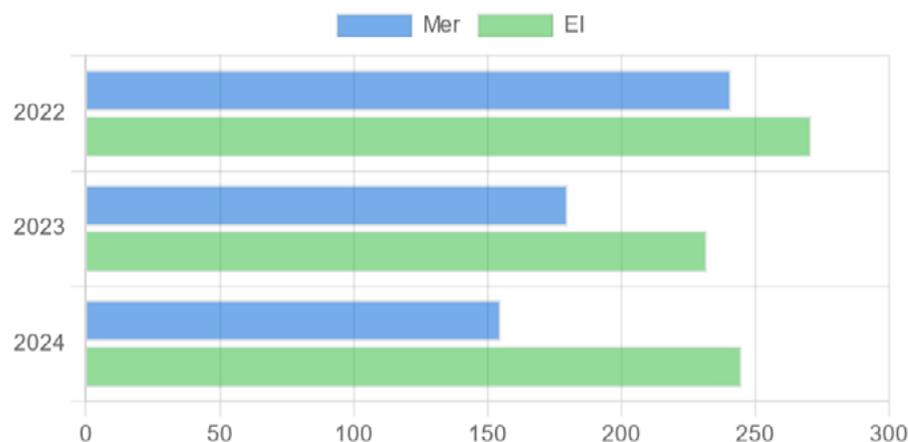
© Md. Ferdous Howlader



2. Répartition selon les lieux de pratiques :

Les eaux intérieures se définissent comme les lieux en eau douce : rivière, piscine, fleuve, étang, plan d'eau, lac, canal, bassin, cour d'eau, barrage, douve, mare, puit, torrent, carrière, cave, marais, etc.

La mer se compose de plage, côte, large, port, anse, baie, etc.



La proportion de victimes en eaux intérieures reste plus forte cette saison. 17,5% des décès ont eu lieu durant les deux principales vagues de chaleur de cet été :

- du 29 juillet au 2 août : 37 victimes dont 23 dans les eaux intérieures.
- du 6 au 13 août : 33 victimes dont 19 dans les eaux intérieures.

En eaux intérieures, les lieux les plus souvent recensés sont les cours d'eau (fleuves, rivières, etc) avec 102 victimes suivis des lacs, étangs et autres étendues d'eau fermées (60) et des piscines privées (56).

Les différentes zones de baignades naturelles s'étalent sur un linéaire de rivages énorme à disposition des baigneurs : 525 000 kilomètres en comprenant tous les cours d'eau, rivières, fleuves, torrents de plus de 1 kilomètre. Il convient d'ajouter les lacs, étangs, plans d'eau accessibles à la baignade.

Or, un pourcentage très faible dispose de segments sous surveillance durant l'été. Les messages préventifs de mise en garde restent, surtout en période météorologiques chaudes, les meilleurs outils.

La connaissance des lieux les plus fréquentés par les autorités en place peut aussi permettre de disposer des affichages de précautions et de mise en garde à proximité des accès.

S'agissant des décès en piscine, 54 l'ont été en piscine privée (-10% par rapport à la saison 2023 et -16% par rapport à la saison 2022). La répartition géographique fait apparaître cette saison une prépondérance du Vaucluse (4), des Bouches du Rhône (3), des Alpes Maritimes (3) du Var (3), de la Gironde (3), et du Lot et Garonne (3).

En mer, les plages, avec 94 victimes, restent de loin les lieux où la noyade fatale est la plus forte devant les côtes, anses, baie, etc. (25) et le large (25 également).

Les données remontées au SNOSAN ne permettent pas de savoir systématiquement si les accidents sont intervenus à l'intérieur ou en dehors d'une zone surveillée.





3. Répartition géographique :

La répartition des décès par noyade sur le territoire est marquée cette saison par une nette distinction entre les régions du sud et du nord de la Loire à l'exception des Hauts de France marquée par le phénomène migratoire vers le Royaume-Uni.

Durant la période, 28 noyades suivies de décès concernant des personnes migrantes ont été remontées concernant deux départements : 25 pour le Pas-de-Calais (dont 20 pour les seules journées du 3 et 15 septembre) et 3 pour Mayotte. Ces données sont très vraisemblablement sous-estimées. Pour le Pas-de-Calais, 12 décès ont été comptabilisés pour la journée du 3 septembre et 8 pour celle du 15 septembre.

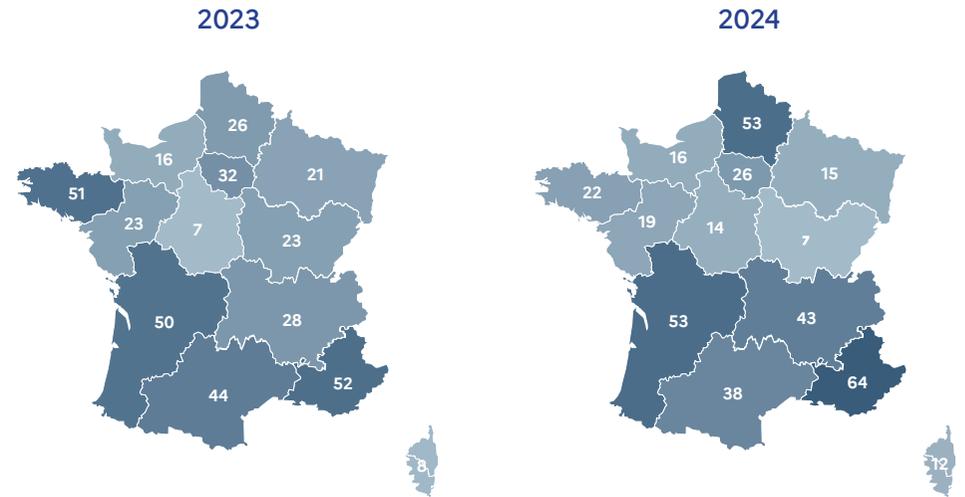
On remarque plus particulièrement une aggravation de la létalité en PACA : sur les 64 décès, 34 ont eu lieu en mer et 30 en eaux intérieures. 24 victimes sont à déplorer en juillet et 21 en août. 12 personnes s'y sont noyées durant les deux périodes de canicule.

En Auvergne-Rhône Alpes la variation est sensible avec une augmentation de 53,6% : 43 victimes en été 2024 contre 28 l'été précédent.

La Haute-Savoie, la Savoie, l'Ardèche et l'Ain connaissent les augmentations les plus remarquables.

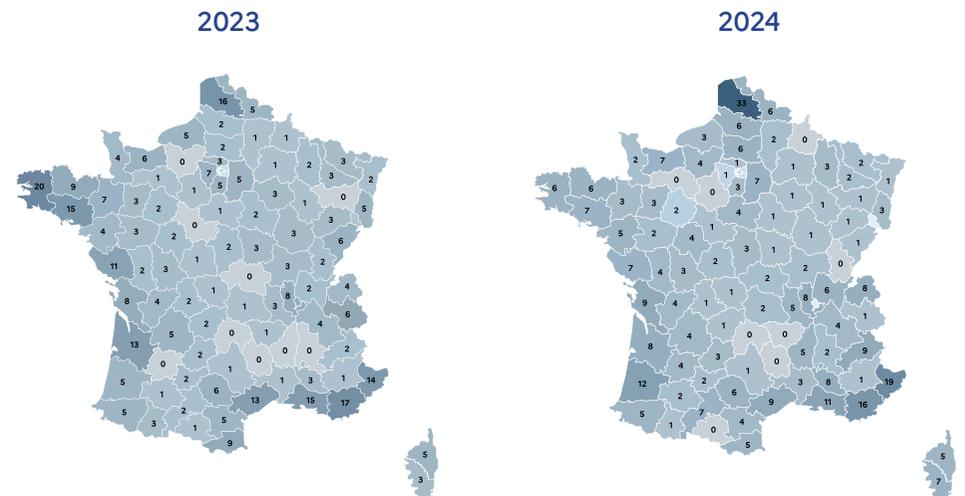
Le net recul intervenu en Bretagne peut être attribué à une météo maussade et des flux touristiques en baisse.

Répartition par région des décès par noyade, saison 2023 et 2024 :

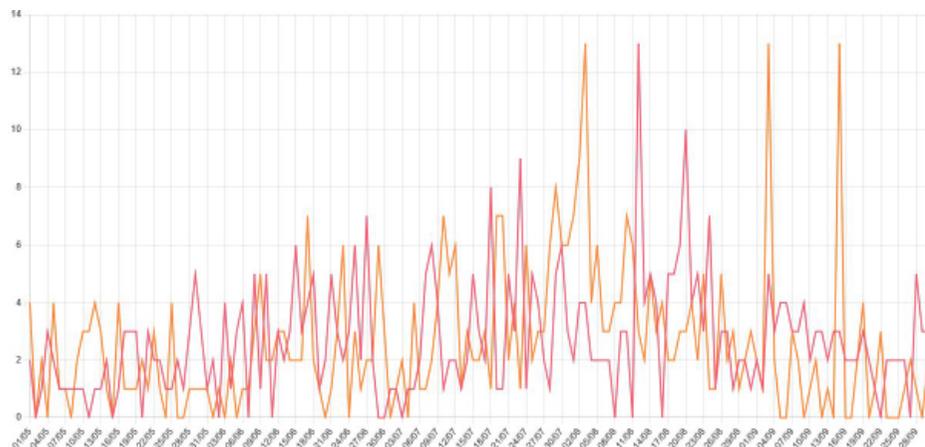


En Outremer 16 victimes ont été recensées (contre 31 en 2023, représentant ainsi une baisse très conséquente) dont 14 en milieu maritime.

A l'échelle départementale, la saison 2024 voit notamment augmenter sensiblement les accidents fatals en Pas de Calais, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Landes, Alpes du Sud, Haute Savoie, Vaucluse, l'Ardèche, les Hautes Alpes et le Loiret.



4. Répartition chronologique :



pour l'année 2023 pour l'année 2024

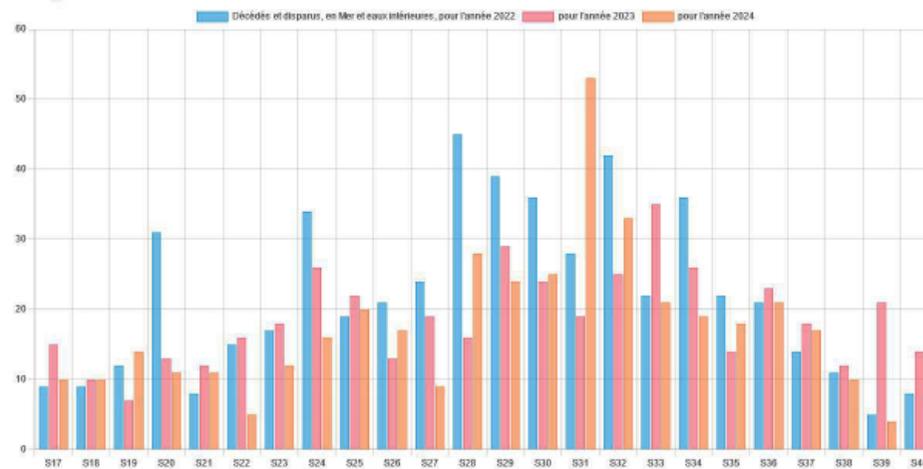
Le mois de mai, qui ne fait pas l'objet de la veille réalisée avec Santé Publique France, concentre cette année 50 victimes sur l'ensemble du territoire.

Sur les 153 jours que compte la période observée, seuls 25 jours n'ont pas connu de victimes. Ces 25 jours se situent en dehors de l'intervalle entre le 3 juillet et le 5 septembre.

On remarque trois journées « noires » cette saison : le 3 août, les 3 et 15 septembre marquées notamment par des victimes sur les routes migratoires.

La répartition par semaine (du lundi au dimanche) voit cette saison atteindre un nouveau record avec 53 décès ou disparitions (en semaine 31 du 29 juillet au 4 août) bien supérieur à la saison 2022 pourtant particulièrement létale.

Histogramme hebdomadaire



Plage de La Bouverie © Thierry Lèques.

5. Les décès concernant les mineurs :

De mai à septembre, on déplore les décès de 43 mineurs dont 20 avaient entre 0 et 5 ans.

65% des décès de mineurs sont intervenus entre le 10 juillet et le 27 août. On note également 6 décès sur le seul mois de mai.

Les accidents sont principalement intervenus :

- En rivière et fleuve (12 enfants)
- En piscine privée (sur 11 enfants, 10 avaient entre 0 et 5 ans).
- Dans un plan d'eau, étang, lac (10 enfants)

Les campagnes de sensibilisation à la surveillance avec capacité d'intervention immédiate méritent d'être répétées.



VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Assurez-vous d'être capable de réagir en toute urgence. Ne laissez jamais votre enfant seul dans l'eau sans la surveillance constante d'un adulte.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 15 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



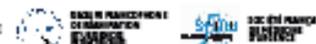
NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/jp/avant-tout-les-noyades

EN PARTENARIAT AVEC





Poste d'observation de la plage de La Bouverie © Thierry Lèques.

Document réalisé par le SNOSAN , la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (Mission nautisme et plaisance), la Direction des sports (Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics), l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques et la Société nationale de sauvetage en mer. Conception graphique , Infographies : Print Shop CREA 2024

© Crédit photos : ENVSN, SNSM, Gendarmerie du Gard, Unsplash libre de droit, Pixabay libre de droit.
Flyers : Secrétariat d'Etat à la mer et à la biodiversité, Préfecture maritime de la Manche et Mer du nord, Fédération Française de Surf.

Accidentologie plaisance et loisirs nautiques

Bilan de la saison estivale 2024



Vagues © Pierre Paoli.

